

# UNE FONDATION QUARTIERS POUR FAVORISER L'ACTIVITE DANS LES BANLIEUES POPULAIRES

Par Erwan Ruty, Farid Mebarki, Maria Giuseppina Bruna et Mehdi Thomas Allal

Le 11 juillet 2014

*Dix millions de citoyens français résident dans les quartiers qui bénéficient de la politique de la ville ; dans les quartiers en Zones urbaines sensibles (ZUS) près de 45 % de jeunes hommes âgés entre 15 et 24 ans n'ont pas d'emploi, contre 23 % hors ZUS. 36 % de la population y vit en dessous du seuil de pauvreté.*

*Les quartiers populaires de banlieue sont l'épicentre de la crise économique, sociale et politique qui frappe la France depuis trente ans. Ils sont marginalisés depuis la transformation du système productif qui les plaçait auparavant en son cœur. Ils sont le théâtre exacerbé des tensions sociales et du mal-être identitaire qui traversent l'ensemble de la société française. Ils disent les doutes, les hésitations et les déstabilisations multiples qui affectent la société française depuis la fin des Trente Glorieuses.*

*Depuis lors, par la politique de la ville, l'Etat a tenté de limiter les dégâts de ces crises, sans parvenir à y remédier de manière substantielle et durable, faute d'esquisser un modèle de substitution qui redonnerait une place à ces quartiers.*

*Malgré la mobilisation des organismes spécialisés (fondations et clubs d'entreprises, structures d'accompagnement, opérateurs publics...) et des acteurs de terrain, les besoins dépassent très largement les ressources actuellement disponibles. En outre, les dispositifs s'avèrent souvent peu articulés les uns aux autres, limitant l'effet de levier et l'impact systémique des mesures et des programmes mis en œuvre. De plus, les aides publiques au développement économique de ces quartiers sont très inférieures à celles qui soutiennent l'activité dans le reste du territoire. Les dispositifs les plus massifs concernent la rénovation urbaine et les transferts sociaux (aides sociales) mais ces aides et programmes ne sont pas liés aux projets de développement économique portés par les habitants.*

*Les dispositifs d'accompagnement à l'activité, notamment ceux issus de la société civile, sont pourtant nombreux, et parfois anciens. Ils ne parviennent toutefois à*



*répondre qu'à une fraction de la demande de soutien à la création et au développement d'activités économiques. Comme l'atteste un rapport réalisé récemment par Presse & Cité sur ce sujet, il manque une structure qui soit l'interface entre l'offre de financement provenant d'acteurs privés, voire de particuliers (fondations d'entreprises, mécènes...), et la demande de financement émanant de ces quartiers.*

*Une « Fondation quartiers » pourrait jouer ce rôle. Elle aurait pour vocation de drainer l'offre de financements, de sélectionner les projets pertinents et de faciliter leur accompagnement ; autrement dit, de faire œuvre d'intermédiation stratégique entre apporteurs de capitaux, structures d'accompagnement et porteurs de projets.*

*Cette Fondation ne se substituerait pas aux acteurs existants, et devrait même intégrer leurs compétences et leur expérience à sa propre activité. Sa spécificité serait de soutenir uniquement les projets oeuvrant sur les territoires en politique de la ville, ayant un impact économique et social pour ces territoires, et qui soient en phase de développement et non d'amorçage ainsi que d'être administrée majoritairement par des acteurs issus des quartiers en politique de la ville (en équilibre avec les acteurs publics et privés, par ailleurs). Cette structure serait accueillie par une fondation abritante, afin d'être rapidement opérationnelle et de mener des levées de fonds dès 2014.*

*Né du constat de l'insuffisance et de l'inadaptation partielle des dispositifs actuellement proposés pour assurer la croissance durable des quartiers populaires, tant sur le plan économique que social, le projet de « Fondation des Quartiers » ne s'inscrit pas dans une perspective de réparation, mais de développement. Ainsi ne vise-t-il à panser les plaies de territoires meurtris par la crise, mais à leur donner la possibilité d'émerger pour prendre place dans la France de demain.*

« La Seine-Saint-Denis, c'est le territoire le plus jeune, le plus dynamique, le plus complexe. C'est l'avant-garde de demain (...). Beaucoup ont fait des études, ils vont à Londres, ils créent des marques. On a un gars qui a fait le clip de Prodigy, un autre qui ouvre une boulangerie à New-York, Bakary Traore est au Milan AC... ils sont dans le monde de demain (...). Il ne faut pas avoir une vision paupérisée de notre territoire. La seule question, c'est : comment on arrive à redéfinir des politiques locales et un développement du territoire qui favorise ça (...). »

Stéphane Gatignon, entretien au Journal officiel des banlieues n°1, juin 2012

## PREAMBULE

Les difficultés des quartiers populaires concernent toute la société française. Ces difficultés ne sont pas seulement d'ordre économique, mais aussi de nature sociale, politique, identitaire et culturelle. Elles ne touchent pas seulement des périphéries déshéritées mais affectent une proportion de plus en plus importante de la population. Non seulement elles entament la dignité de centaines de milliers de nos concitoyens, et mettent en péril la cohésion sociale, mais elles fragilisent la croissance économique de long terme du pays. Le déclin des industries qui ont longtemps déterminé le rôle des banlieues et de leurs habitants dans le système productif et ont contribué à définir leur place dans l'ordre social, l'absence d'un projet économique d'ampleur pour ces territoires, posent des problèmes vitaux à l'ensemble de la société française.

Note  
intégrale

Ces éléments ont conforté les représentations négatives à l'encontre de ces espaces et de leurs habitants, soit près de dix millions de personnes (concernées par les territoires dits « en politique de la ville ») : c'en est fini de la sémantique des luttes sociales, du message et de la réalité de l'émancipation, de la confiance en l'ascension sociale et du compromis social sur lequel reposait l'ensemble du pays depuis l'après-guerre. Un seul chiffre le résume cruellement : plus de 36 % des habitants des quartiers en ZUS vivent dorénavant en dessous du seuil de pauvreté (soit 964 euros).

Ces quartiers seraient-ils promis à une lente et inexorable ghettoïsation « à l'américaine » ? La France serait-elle vouée à reproduire indéfiniment les épisodes historiques de luttes fratricides, de révoltes et d'insurrections urbaines, dont la dernière en date s'est déroulée dans pas moins de 300 « banlieues » de l'Hexagone, en 2005<sup>1</sup> ? On le voit, la tâche est immense et cet enjeu capital est loin de se limiter à une question purement économique.

Cette note rédigée collectivement par des acteurs de terrain, des responsables engagés en faveur du développement des quartiers et de l'égalité des chances, fait suite au lancement d'un Appel en faveur d'une Fondation des Quartiers (février 2013), et ouvre de nouvelles perspectives suite aux travaux menés par Terra Nova sur ces questions.

---

<sup>1</sup> Gérard Mauger, *L'Émeute de novembre 2005 : une révolte protopolitique*, Éditions du Croquant, 2006 ; Véronique Le Goaziou, Laurent Mucchielli (dir.): *Quand les banlieues brûlent... Retour sur les émeutes de novembre 2005*, La Découverte, Paris, 2006.

## INTRODUCTION

Il existe de nombreuses dynamiques entrepreneuriales dans les quartiers ainsi que des dispositifs, publics et privés pour les soutenir. Pourtant, les deux ne se rencontrent qu'insuffisamment.

Nous constatons en effet que de nombreuses initiatives ont émergé, portées par des entrepreneurs issus de ces quartiers ou par des acteurs, y compris associatifs ou « créatifs culturels », qui expérimentent de nouveaux modèles économiques, créent des emplois et participent au développement de ces territoires. Proposer de nouveaux biens et services, créer des emplois, dynamiser une économie circulaire, favoriser les circuits courts, améliorer la vie dans les quartiers, retisser le lien social constituent autant d'objectifs dont le succès repose sur l'articulation de l'économique et du social.

Dans le même temps, des entreprises d'envergure qui, naguère encore, quittaient les banlieues, y reviennent en raison du foncier disponible, de ses prix attractifs et des avantages fiscaux accordés par les pouvoirs publics. Les interventions du secteur privé dans ces quartiers sont réelles et anciennes. Elles sont importantes pour le développement de l'emploi et de l'insertion professionnelle et complémentaires de l'action des organismes publics pour la cohésion sociale. Bien des fondations d'entreprise axent en effet leurs interventions sur ces territoires, ciblant leurs dispositifs sur des publics prioritaires issus des quartiers, et des publics durablement exclus de l'emploi, en particulier quand elles y ont une implantation productive ou commerciale ou y anticipent des débouchés (réels ou potentiels).

La philanthropie en direction des quartiers, elle, ne touche que difficilement les entrepreneurs, ou alors avec des critères qui restreignent son impact (statut, ampleur des projets, phases d'amorçage...). Qui plus est, l'absence de réseaux, la pluralité des acteurs intervenant, les conditions drastiques d'éligibilité, la complexité des dossiers, la distance et le manque de lisibilité des opportunités de financement ou encore la désarticulation des dispositifs existants sont autant d'obstacles pour les acteurs des quartiers.

Enfin, un certain nombre de Français, parfois issus des quartiers, qui ont en particulier « réussi » dans le sport, la mode ou encore la culture, seraient prêts à aider. Ils ont des moyens considérables, et pourraient investir dans ces quartiers si toutefois ils savaient où et comment le faire. Là encore, il y a un problème de circulation de l'information.

Quant à l'action publique, qui a été un formidable recours pour l'amorçage d'initiatives et le maintien de la solidarité nationale, elle appréhende cependant insuffisamment ces quartiers comme des lieux d'innovation. La réorganisation de la géographie de la politique de la ville, la fusion en cours de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé) avec la Datar et le SGCIIV, dans le futur Secrétariat général à l'égalité des territoires (SGET), placé auprès du Premier ministre, ainsi que la réforme de l'organisation des collectivités territoriales, qui vont modifier les habitudes, risquent de déstabiliser encore plus ces territoires et leur financement.

Dans ce contexte de contraction du budget national et de rationalisation des dépenses publiques, d'autres mobilisations complémentaires de l'action publique doivent être envisagées par les acteurs privés, qu'ils soient issus des banlieues ou du monde de l'entrepreneuriat.

Comment encourager ces projets émergents à se développer ? Comment favoriser leur rencontre avec ceux qui, des entreprises aux mécènes privés, voire aux fonds souverains, s'intéressent aux banlieues ? C'est à cet enjeu que pourrait utilement contribuer une « Fondation Quartiers ».

## **CONTEXTE : LA SITUATION DE L'ENTREPRENARIAT DANS LES QUARTIERS ET L'ACTION PUBLIQUE**

Un rapport thématique de la Cour des comptes de 2012<sup>2</sup> constate que la moitié des créations d'entreprises se fait sans aides publiques, et plus de 70 % sans accompagnement par une structure spécialisée (et 52 % des entrepreneurs en ZUS interrogés par *Opinion way* lors d'un sondage de 2010<sup>3</sup> assurent avoir créé leur structure sans autre financement que leur apport personnel).

Autre réalité, même si elle tend à ralentir depuis 2012 : le développement de l'entrepreneuriat individuel (statut d'auto-entrepreneur) dans ces quartiers. Il est même deux fois supérieur à la moyenne nationale selon la même enquête *Opinion Way* (même si le plus grand nombre rencontre de fortes difficultés quant à la pérennisation de leur structure au-delà des cinq ans (30 %). Mais la plupart d'entre eux (75 %) a par ailleurs une autre activité).

Quant aux aides publiques dédiées à la création d'entreprises, elles s'élevaient en 2011 à 2,7 milliards d'euros. Ces aides sont en majorité des aides directes, pour près de 2,1 milliards d'euros, celles destinées aux projets innovants sans distinction de zonage s'élevant elles à 267 millions d'euros. Les crédits publics alloués aux territoires de la politique de la ville représentaient la même année 2,2 millions d'euros.

La création d'établissements installés en ZFU connaît, elle, une stagnation, et ne profite guère à l'emploi.

Quant à la Banque Publique d'Investissement (BPI), elle ne peut accorder de prêt à la création d'entreprise et de garantie bancaire qu'à des entrepreneurs qui lui ont été recommandés par des banques. Banques qui elles-mêmes reçoivent une partie des dossiers par les réseaux d'accompagnement, du fait d'un déficit de maillage bancaire dans ces quartiers. Cela constitue un véritable handicap pour les entrepreneurs qui n'ont pas la confiance d'un établissement financier de proximité.

De son côté, la Caisse des dépôts et consignations, missionnée pour financer les PME innovantes, elle préfère une intervention en amont du processus de création d'entreprise à travers le développement d'un réseau d'amorçage de projets.

---

<sup>2</sup> Cour des comptes, *Les dispositifs de soutien à la création d'entreprise*, décembre 2012

<sup>3</sup> Opinion Way, *Etude nationale sur les entrepreneurs dans les quartiers sensibles*, novembre 2010



Enfin l'action de l'Acsé, qui a démontré sa capacité à soutenir bien des initiatives expérimentales échappant au soutien des politiques de « droit commun », n'est pas dédiée à soutenir l'activité économique. Qui plus est, le nombre de structures qu'elle soutient est passé de 15 000 à 7 000 entre 2002 et 2012... Une hémorragie qui témoigne à la fois de la baisse de ses moyens et de la tragique disparition d'un très grand nombre d'acteurs des quartiers maillant naguère ces territoires.

Globalement, on peut considérer que la question de l'innovation entrepreneuriale n'est pas pleinement intégrée à la politique de la ville. On lui a préféré celle de la réparation. Ces deux logiques ne doivent cependant pas s'opposer ; au contraire, elles peuvent aussi s'hybrider à condition qu'émerge un nouveau cadre. Trop d'opportunités ont déjà été manquées : la rénovation urbaine n'a pas suffisamment été articulée avec le développement économique et social des quartiers, les efforts des collectivités locales pour attirer de grandes entreprises n'ont pas abouti à des stratégies pérennes de développement intégrant les quartiers d'habitat social, les projets actuellement s'essayaient à des innovations sans les leviers adaptés, et n'ont pas la surface ou la capacité stratégique pour intégrer les Pôles territoriaux de compétitivité...

Ainsi, traditionnellement, le zonage « politique de la ville » n'est pas un critère spécifique d'intervention pour les acteurs privés traditionnels, qu'il s'agisse des entreprises, des fondations ou de l'économie sociale et solidaire. Par exemple, les chantiers et entreprises d'insertion s'adressent à des personnes éloignées de l'emploi (donc pas nécessairement « issues des quartiers en politique de la ville ») ; des programmes dédiés à la jeunesse comme Jeun'ESS de l'Avise, s'adressent à tous les jeunes (c'est-à-dire pas spécifiquement ceux « issus des quartiers ») et les fondations, coopératives, mutuelles, structures d'insertion par l'activité économique n'ont pas véritablement défini un positionnement tranché en matière de politique de la ville (au contraire des Régies de quartier).

Or une forme de revendication territoriale paraît maintenant nécessaire en matière d'aide à l'entrepreneuriat, à la fois pour les bénéficiaires qui se sentent négligés et pour les financeurs potentiels qui veulent se prévaloir d'agir en leur faveur, pour des raisons de respect de leur objet social, de communication et de responsabilité sociétale.

C'est en tout cas dans cette logique que 40 grandes entreprises françaises ont déjà signé la Charte Entreprises et Quartiers avec le Ministère délégué à la Ville, et que 3 200 entreprises de toute la France ont déjà signé la Charte Diversité. Cette logique doit être étendue et généralisée.

## **LES INITIATIVES EXISTANTES DE SOUTIEN PRIVE A L'ACTIVITE ECONOMIQUE**

S'inscrivant dans une démarche de responsabilité sociale et sociétale, de nombreuses fondations et clubs d'entreprises, à l'instar de la Fondation Agir contre l'Exclusion et d'IMS – Entreprendre pour la Cité, des organisations privées, au travers de leurs fondations, des associations d'accompagnement, à commencer par l'Adie, Boutiques de gestion, France Active, Initiative France, Réseau Entreprendre, et, plus récemment, des fonds d'investissement, tels FinanCités, Citizen Capital, BAC, mènent depuis des années des actions dans les quartiers populaires. Ces actions se font en lien ou

avec le concours de la puissance publique et de ses structures affiliées, dont l'Acsé, de la Caisse des dépôts et consignations, de Dispositifs locaux d'accompagnement-DLA et, plus récemment, de la BPI, ainsi que toute une panoplie de programmes territoriaux spécialisés.

Néanmoins, comme le révèle une étude menée par Presse & Cité<sup>4</sup>, ayant abouti à la remise d'un Rapport à M. François Lamy, alors Ministre délégué à la Ville, les besoins de financement dans les quartiers populaires demeurent extrêmement importants. Structurellement insuffisante, l'offre de dispositifs d'accompagnement et d'aide au développement des quartiers en difficulté apparaît désarticulée, mal agencée et difficilement accessible pour les publics les moins en prise avec les réseaux économiques traditionnels et les leviers de financements privés<sup>5</sup>. La grande complexité des dispositifs limite leur impact systémique et nuit à leur efficacité globale. Ce constat souligné à deux reprises par des rapports thématiques de l'Inspection générale des finances, laisse entrevoir une dispersion de moyens et d'énergie, d'autant plus dommageable que la crise sévit avec une violence accrue dans ces zones de grande pauvreté, et qu'elle peut donner crédit aux projets de rationalisation (et réduction) des moyens alloués.

Si les programmes et dispositifs lancés successivement par les autorités publiques et les organismes privés tendent à se superposer, leur dotation demeure qui plus est structurellement insuffisante et leurs orientations stratégiques souvent vagues.

Comme le souligne l'étude réalisée par Presse & Cité, reposant sur des témoignages d'acteurs du secteur, c'est un marquage clair d'une action territoriale spécifique dans les « banlieues populaires » (ou « zones en politique de la ville »), une démarche allant au-delà de l'étiquetage, qui nuit à l'efficacité du système français. En outre, là où les réseaux d'accompagnement s'avèrent particulièrement développés, structurés et efficaces, c'est leur visibilité et la lisibilité des dispositifs proposés qui leur font défaut : « *Il manque un point d'entrée unique via l'agglomération ou le département, en sachant que d'une région à l'autre, les dispositifs sont différents* », reconnaît Marylène Viala-Claude, de la Caisse des dépôts et consignations. Et Patricia Charrier de l'IMS, d'insister : « *On ne sait plus qui fait quoi ; les entreprises susceptibles de financer les réseaux d'accompagnement sont perdues* ». Quant à Jérôme Bouillaut, de PlaNet ADAM, « *le site de l'APCE [Agence pour la création d'entreprises] est très complet, mais il ne touche pas les gens des quartiers* ».

Le rapport souligne, par ailleurs, les limites d'une appréhension de la « question des quartiers populaires » par le prisme exclusif du social et de la solidarité, voire de l'aménagement du territoire, et non pas par la focale du développement économique. A l'échelle des collectivités territoriales, les quartiers populaires sont souvent suivis par le service d'action sociale et non par celui du développement économique.

Les réseaux d'accompagnement affirment, eux, ne pas manquer de projets à soutenir, tant est grande l'envie d'entreprendre dans ces quartiers ; mais ils butent sur l'étroitesse des ressources

---

<sup>4</sup> « Pour une fondation quartiers », rapport à l'attention du Ministre délégué à la ville, nov. 2013, par Farid Mebarki, avec Vincent David et Erwan Ruty.

<sup>5</sup> Rapports de l'Inspection générale des finances, Les aides publiques aux entreprises, janvier 2007 et Pour des aides simples et efficaces au service de la compétitivité, juin 2013.

disponibles par rapport à l'espérance qu'ils lèvent et à la demande qu'ils suscitent. Ainsi souhaiteraient-ils accompagner davantage d'entrepreneurs et de porteurs de projets s'ils avaient les ressources humaines salariées et bénévoles pour le faire, et la possibilité d'accroître leur communication et diversifier les courroies de transmission de l'information.

Ils estiment par ailleurs que les personnes susceptibles d'entreprendre ont besoin qu'on vienne à elles (et non l'inverse). Enfin, pour certains (à l'instar d'Anne Chatauret d'Initiative France), « *il y a besoin d'un réseau de TPE dans un quartier pour susciter l'exemplarité, l'effet d'entraînement, la motivation et l'entraide* ».

Dans le capital investissement à destination des entreprises en croissance issues des quartiers ou qui y sont implantées, les chances de plus-values sont minimes et les risques d'échec très grands. Ce qui explique pourquoi BAC, Citizen Capital et FinanCités, les trois principaux fonds d'investissement à destination des entrepreneurs des quartiers, n'ont financé à eux trois que 70 entreprises en sept ans. Ils estiment avoir du mal à trouver des projets financièrement viables dans lesquels investir.

Les réseaux d'accompagnement, outre leur dispersion et leur faible accessibilité pour les porteurs d'initiatives, semblent, faute de moyens, insuffisamment intégrés aux dynamiques partenariales qui maillent un territoire en politique de la ville (missions locales, associations, bailleurs sociaux...). Cette situation limite l'essor d'actions favorables à l'ensemble des initiatives économiques. Parmi les freins au développement des quartiers populaires, il convient de mentionner la faiblesse et la désarticulation des dispositifs publics mis en place par les collectivités locales dans les quartiers, en matière d'accompagnement des porteurs de projets et des entrepreneurs. Des voies nouvelles doivent bien être envisagées.

## **OBJECTIF : CREER UNE « FONDATION QUARTIERS »**

Dans un contexte extrêmement défavorable au développement économique des quartiers, les projets entrepreneuriaux sont pourtant nombreux. Il semble y avoir un réel décalage entre les besoins de financement (demande) et l'offre existante de financements.

Il paraît donc nécessaire qu'une structure *ad hoc* se charge de connecter ces deux réalités, d'assumer un rôle d'intermédiation stratégique entre les apporteurs de capitaux, les structures d'aide et d'accompagnement (dans leur diversité de statuts et missions) et ceux qui sont en demande de financement. C'est dans ce cadre qu'une « Fondation Quartiers » pourrait voir le jour. Cette dernière serait appelée à créer une activité (quel qu'en soit le statut : entreprise ou associations), mais prioritairement en appui de projets ayant un fort impact territorial, à la fois social et économique. Bien entendu, compte tenu de l'offre déjà existante, il s'agit de bien identifier quels peuvent être les apports et la spécificité de cette nouvelle structure.

Les propositions ont afflué, de la part des acteurs de terrain et des praticiens rencontrés à l'occasion de l'étude de Presse & Cité : coordonner les différents réseaux d'accompagnement ; identifier les projets à soutenir ; fournir des données qualitatives et quantitatives pour consolider les informations ; identifier, filtrer et labelliser des projets à travers un observatoire indépendant ; agréger des



financements d'entreprise pour les distribuer aux réseaux d'accompagnement pour soutenir des éventails de projets prioritaires ; favoriser une approche systémique (plutôt qu'un émiettement d'initiatives) par le rôle coordonnateur de la Fondation ; renforcer la collecte de fonds pour soutenir des initiatives à fort impact économique et social ; conduire des campagnes de communication à destination des entrepreneurs des quartiers ; mener des recherche-actions sur les innovations et les expérimentations réussies dans les quartiers et étudier les manières de les généraliser...

A l'aune de ce qui précède, les grands axes d'une structure d'aide au développement de l'activité des quartiers pourraient être les suivants :

- Œuvrer dans les territoires en politique de la ville ;
- Appuyer, labelliser, co-financer et valoriser les projets en fonction de leur impact territorial
- Soutenir plus précisément les projets en développement, c'est-à-dire qui ont bien dépassé la phase d'amorçage : afin de se distinguer de l'offre relative au soutien à la création de projets ;
- Ne pas être restrictif quant au statut des projets soutenus, ni quant au domaine d'activité mais définir une grille d'éligibilité extrêmement précise, afin d'accompagner des projets à fort impact potentiel sur le plan social et économique et, si possible, environnemental voire même culturel dès lors que le modèle économique proposé est viable au-delà du soutien public ;
- Être un organe de réflexion autour des questions liées à l'entrepreneuriat dans les quartiers (centre d'études, centre-ressources, think tank...) et un laboratoire d'innovation sociale et sociétale, sis sur une démarche de partenariat.

## **LA « FONDATION QUARTIERS » : PRINCIPES ET PROCESSUS DE FONCTIONNEMENT**

Les bénéficiaires et champs d'intervention prioritaires de cette fondation seraient donc les porteurs de projets issus des quartiers ou intervenant dans ces quartiers (en politique de la ville), afin d'accélérer le développement de leurs projets.

Ces projets seraient identifiés par un collège réunissant à la fois les acteurs des quartiers déjà installés et détecteurs d'initiatives (Talents des cités...), les acteurs associatifs reconnus au plus proche du terrain (Mozaïk RH, Nouvelle PME, Fédération des auto-entrepreneurs, Forum économique des banlieues ...), les structures locales de l'ESS et les collectivités territoriales (régies de quartier, missions locales...), ainsi que par les réseaux d'accompagnement existants (Adie, Avisa, IMS...) et les acteurs institutionnels (Acsé, CDC, CCI...), en concertation avec les Parrains de la Fondation, la Fondation abritante (par exemple FACE) et les membres des organes de gouvernance de la Fondation. Ce collège validerait par ailleurs les projets jugés éligibles par lui, selon des critères précis encore à définir (mais où l'impact territorial serait la priorité).

Il conviendrait d'abord d'identifier quelques zones géographiques d'expérimentation (deux ou trois zones au démarrage), ainsi qu'autant de projets phares susceptibles de faire école et de rendre explicite la démarche de la fondation, et exemplaires ses objectifs (en matière de communication). Il

nous semble ensuite que le financement participatif (*crowdfunding*) doit tenir un rôle certain et incontournable dans la conduite de tous les projets soutenus, non seulement afin d'inciter les porteurs de projets à mieux définir leur offre, leur cible (leur marché), leur communication et leur capacité de pédagogie (marketing) mais aussi pour accroître leur capacité à lever des fonds dans une économie qui devient sans cesse plus participative. Un co-financement public devra alors être trouvé (Oséo, BPI, Acsé, CDC...), engageant et soutenant le projet de manière pluriannuelle et lui conférant de ce fait la stabilité nécessaire.

Enfin, le projet soutenu devra être parrainé par un acteur référencé auprès de la Fondation, qui aura pour mission de le tutorer ; ainsi que par un acteur des réseaux d'accompagnement (dans le but de fournir l'appui humain nécessaire, et le conseil). Une étude d'impact devra être systématiquement réalisée trois ans après le début du soutien apporté à chaque projet.

Les projets principes généraux des projets soutenus abordent les points suivant :

- Etant donné l'état de l'activité économique dans les quartiers en politique de la ville, il ne saurait être question d'opérer une sélection sévère des types de projets à soutenir. Qu'il s'agisse d'innover ou de remplir des besoins élémentaires pour la population, au niveau le plus local, un projet doit pouvoir être soutenu prioritairement en fonction de son impact social et économique, et son effet levier pour l'emploi et l'activité du territoire.
- Ainsi, il peut à la fois être pertinent de soutenir des projets innovants, par exemple d'entreprises de recyclage, de rénovation ou de réparation de produits de haute technologique fabriqués à l'étranger (téléphonie, informatique...), et dont le marché n'est pas forcément local (mais qui pourraient créer de l'emploi localement), autant qu'il serait utile de soutenir des projets fournissant des biens de première nécessité (par exemple, dans l'alimentation), dès lors que ces projets ont un marché local et remplissent une demande non comblée.
- Dans la culture, dans les transports (de proximité ou pas, et notamment dans les transports « coopératifs » ou « partagés ») ou dans les services (aide à la personne), les besoins sont immenses. L'enjeu consiste à permettre à ces projets de trouver leur équilibre et leur marché local, grâce notamment à un appui (financier, technique, humain...) qui lui, n'est pas forcément local. Il réintègre les quartiers un sein d'un système économique global.

## **GOVERNANCE DE LA FONDATION**

Quelques principes généraux pourraient permettre à la fondation de guider son action : elle devra prioritairement recevoir l'agrément d'une fondation abritante (ex : Fondation FACE...) ; elle devrait être constituée de deux organes de décision : un Comité d'orientation et un Comité exécutif. Ces comités seraient désignés pour plusieurs années, comprendraient un nombre impair de membres (11 au démarrage). Ces deux collèges devraient comprendre une majorité d'acteurs issus des quartiers en politique de la ville et reposer sur un principe de mixité (hommes-femmes) et de diversité des profils et des compétences.

Le Comité d'orientation constituerait l'espace de réflexion prospective de la Fondation et l'organe de gouvernance où se définiraient sa philosophie et ses orientations stratégiques. Il comprendrait divers

collèges : chercheurs, élus et représentants des pouvoirs publics ; acteurs des quartiers, acteurs privés (Fondations d'entreprises ; fondations et clubs d'entreprises comme ceux de l'Acisé ou d'associations d'entreprises comme l'AFMD...) et représentants de la fondation abritante. Ce Comité définirait la politique de la fondation, les critères d'éligibilité, les partenaires à associer (notamment financiers), la politique de communication et assurerait la représentation de la fondation.

Le Comité exécutif pourrait comprendre lui des collèges d'acteurs des quartiers et d'acteurs privés. Ce comité assurerait la sélection des projets et leur suivi. Il serait l'organe exécutif de la fondation. Quant aux levées de fonds, elles se feraient auprès des fondations, des entreprises, des mécènes et donateurs privés/particuliers, des acteurs de l'ESS, des acteurs publics et des institutions financières.

Ainsi, l'une des spécificités de cette fondation serait bien la place déterminante accordée aux acteurs des quartiers (associations, « leaders d'opinion », entrepreneurs...). A ce titre, cette fondation se reconnaît dans la logique des principes affichés par le rapport Bacqué-Mechmache remis au ministre de la Ville M ; François Lamy en 2013 : « Politique de la ville – ça ne se fera plus sans nous » ; tout en étendant ses principes cardinaux au monde économique.

Les objectifs de cette fondation doivent cependant rester réalistes, particulièrement concernant les premières années d'activité : après les trois premières expérimentations, il s'agira de soutenir au moins une dizaine de projets par an, pour des sommes allant de 30 000 à 100 000 euros par projet. Cinq millions d'euros doivent ainsi être levés pour garantir trois années d'activité initiales (comprenant les frais de fonctionnement, qui doivent rester marginaux – de 5 à 10% du budget). Cette levée de capitaux pourra reposer sur la captation de nouveaux fonds et/ou sur la réorientation de fonds déjà disponibles au profit de la Fondation afin de soutenir ses premiers exercices.

## **CONCLUSION : LE REDRESSEMENT PRODUCTIF DE LA FRANCE PASSE PAR SES QUARTIERS POPULAIRES**

Les quartiers ont un potentiel de créativité inouï. C'est là que de nombreuses innovations sociales, des expérimentations et des hybridations économiques ont cours. C'est là que la population vieillissante française aura besoin de puiser des ressources vives. C'est là, dans ce laboratoire des cultures urbaines, théâtre de la diversité ethnique et culturelle et du renouvellement générationnel, que bouillonne la culture populaire française du XXI<sup>ème</sup> siècle, la créativité culturelle mais aussi l'envie d'entreprendre et l'esprit d'initiative. Une « mondialisation par le bas » s'y esquisse grâce aux populations issues des pays, notamment émergents, aujourd'hui les plus dynamiques. Cette « mondialisation à visage humain » saurait s'incarner à travers le dynamisme des échanges portés par les Français issus de l'immigration.

Soutenir ces initiatives qui émergent des quartiers mais se heurtent à d'innombrables « plafonds de verre », dans une société française encore trop bloquée, s'avère non seulement un enjeu politique et social, mais bien une urgence économique, *condition sine qua non* de la cohésion nationale mais aussi de la croissance économique.

Le principe global qui sous-tend la « Fondation Quartiers » n'est pas de réparer ce qui a été cassé par une crise à l'œuvre depuis trente ans. Il ne s'agit pas d'apporter une nouvelle béquille au

désengagement de l'Etat dans les quartiers populaires. Ni assistanat, ni paternalisme. Il s'agit bien dorénavant de valoriser ce qui peut l'être dans les banlieues, d'aider à l'émergence d'une nouvelle société qui puise ses racines dans ces quartiers. Ce projet a vocation à créer de la valeur, au-delà de sa stricte composante économique et matérielle : sociale, territoriale, humaine.

Les quartiers populaires témoignent chaque jour d'une volonté d'être partie prenante des défis qui engagent la France. De même, les entreprises, les fondations et les capitaines d'industrie prêts à favoriser l'émergence de dynamiques de développement dans les quartiers populaires, mais qui n'ont pas de visibilité sur ces initiatives portées par des acteurs de terrain, trouveront dans une telle fondation un acteur d'intermédiation stratégique, permettant une mobilisation *responsable* des ressources investies, dans une double visée économique et sociale. Cette fondation favorisera leur engagement en faveur des quartiers en jouant la carte de la solidarité et de l'opportunité économique.

Enfin, les décideurs publics, élus locaux, représentants d'organismes, sont appelés à prendre part à ce projet qui constitue une expérimentation pour améliorer les actions existantes et engager des réflexions et des initiatives en faveur des politiques publiques de demain.

Le rôle des pouvoirs publics est de le comprendre et d'y aider, *a fortiori* en période de crise, d'autant que les projets évoqués par le Président de la République à l'été 2013 (« Projet 2025 ») font écho aux atouts des quartiers populaires. En effet, il y était fait mention de trois chantiers : l'influence de la France dans le monde, l'innovation, et le vivre ensemble. Il nous apparaît que les Français résidant dans les quartiers disposent de bien des atouts concernant l'« influence » de la France sur les continents émergents comme l'Afrique francophone et les pays arabo-musulmans, gagnés par des révolutions économiques et politiques inédites. De même qu'ils ont tout à faire en matière d'« innovations » dans le numérique et la communication ou les cultures urbaines, dynamisées par des réseaux sociaux qui sont devenus un langage commun. Enfin et surtout, ces Français ont-ils tout à faire dans la réflexion sur le « vivre ensemble ».

Loin de nous faire croire qu'il y aurait une France du « bas des tours » qui ne mériterait pas de considération, les quartiers nous encouragent à changer notre regard. L'enjeu consiste à aider ceux qui y créent de l'activité et du lien social. C'est en ayant confiance dans ces quartiers que nous éviterons le risque de la désagrégation sociale, en comprenant qu'ils pourraient redonner de l'air à une économie à bout de souffle et à un pays en manque d'oxygène.